

mettant la commission du tarif hors de la portée de l'influence que peut exercer le parti au pouvoir. N'était l'exposé des motifs du projet d'amendement, n'était le principe que j'accepterais en appuyant l'amendement, c'est-à-dire la doctrine philosophique, si je puis dire, en vertu de laquelle la commission du tarif doit toujours partager les vues diverses des gouvernements divers en matière douanière, qu'elle doit remplir ses fonctions et effectuer ses examens avec parti pris; n'était, je le répète, le préambule, je me sentais plus disposé à appuyer le projet d'amendement. Je l'appuierais, s'il tendait à la disparition des faiblesses que je vois dans la mesure, et à deux desquelles je me suis arrêté. En même temps, monsieur l'Orateur, bien que j'approuve le principe dont s'inspire le projet de loi, j'en désapprouve plusieurs dispositions.

Je vois le danger exposé par le parrain du projet d'amendement, mais je ne puis approuver l'opinion qu'il expose dans ce texte. Nous ne pouvons que tenter de modifier le projet au comité. Je n'ai guère d'espérance à ce sujet. Je suis à peu près sûr que le bill laissera le comité dans l'état où il y sera arrivé. Nous ferons tout de même de notre mieux pour obtenir des modifications.

Pour l'heure, divers points de vue ont été exposés et nous avons donné à réfléchir au Gouvernement. Nous avons aussi donné à la nation une idée de notre manière de voir sur cette question; nous avons accompli, par conséquent, la seule obligation qui nous incombait pour l'heure.

Je termine. J'ai parlé du mandat du Gouvernement actuel; je conviens que le Gouvernement possède ce mandat. Selon les termes de ses engagements, et à cause de la forte majorité des électeurs qui se sont ralliées à sa cause, il a le droit, et le devoir impératif, de légiférer pour le relèvement du tarif que, personnellement, je désapprouve. Puis-je ajouter que j'ai un mandat, moi aussi? Les électeurs de la circonscription de Red-Deer n'ont pas contribué à l'avènement du ministère actuel; ils ne sont pas associés à la politique fiscale que l'on met en vigueur présentement. Mon élection reflète, en partie du moins, une protestation contre cette politique. Il était de mon devoir de protester; je l'ai fait.

M. THOMAS McMILLAN (Huron-Sud): Je puis affirmer à la Chambre, monsieur l'Orateur, que je n'ai pas l'intention de garder le silence lorsque nous discutons une question importante comme celle-ci qui peut exercer une très forte influence sur notre bien-être national. Je dois avouer dès le début que la tableau me paraît bien sombre. Il est évident que le premier ministre et ses adhérents

n'ont pas la moindre intention d'agréer l'amendement proposé par l'honorable représentant d'Hants-King (M. Ilsley). A défaut de cet amendement je m'oppose vigoureusement à l'adoption du bill.

Avant d'exposer les raisons de mon opposition je dois dire que le premier ministre a une place spéciale dans mes affections. Parfois, il est vrai, il a voulu m'empêcher de dire ce que je voulais dire; mais il est évident que cela fait partie du jeu. Je dois le remercier de la façon dont il m'aborde toujours. Je n'oublierai jamais cette occasion où il me salua par ces mots: "Jusques à quand allez-vous garder le silence dans cette Chambre? On ne peut vous regarder de l'autre côté sans comprendre que vous êtes sur le point de déborder. Quand allez-vous rompre ce silence?" Monsieur l'Orateur, je donne avis par les présentes que le silence est rompu. Si la législation diabolique en matière de douanes et de tarif imposée à cette Chambre en septembre dernier, et le,—je pourrais dire presque le satanisme humain,—des milliers de requêtes encouragées, agréées, et dont le fruit éclôt dans les changements tarifaires que nous étudions maintenant,—si toutes ces choses, dis-je ne forcent pas un député à rompre le silence, je ne sais ce qui pourrait y réussir.

Et j'espère que ce silence ne reparaitra plus tant que nous n'aurons pas extirpé, jusqu'au dernier, les abus commis par ce ministère en ce qui concerne le tarif et les douanes. Les manœuvres tarifaires et douanières de ce Gouvernement, et plus particulièrement du ministre du Revenu national (M. Ryckman) tendant à enrichir l'homme riche et à rendre le pauvre plus lamentablement pauvre encore. Dans mon for intérieur je ne suis pas communiste; mais ce sont des agissements comme ceux-là qui font naître le communisme en notre pays. Si l'on en croit les journaux, le très honorable premier ministre a parcouru le pays en demandant au public, dans ce temps de crise, de faire montre du caractère résolu des pionniers du Canada. Plus je me rappelle l'histoire de ces pionniers qui s'établirent dans les forêts sauvages du Canada, qui les défrichèrent, qui tirèrent d'un sol ingrat leur maigre subsistance,—et aussi des pionniers, plus récents, de nos provinces de l'Ouest,—plus mes souvenirs se reportent sur ce temps-là et l'expérience de ces braves gens plus je suis gagné par la conviction que les mesures tarifaires adoptées par le Gouvernement actuel, mesures qui tendent à appauvrir davantage l'agriculture canadienne, sont plus qu'un crime politique, plus que tragiques dans leurs conséquences inéluctables.

Nous avons entendu ici force discours au sujet du dumping. Que signifie ce terme de